L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 AVRIL 1868.

Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $5; par trimestre, $3
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.
EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.
TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à jour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme si elles étaient transitoires.
Les annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces seront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, les seules auxquelles qu'il sera nécessaire d'avoir, mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 par cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 2 cents net la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses insertions seront envoyés à la fin de chaque mois.

☞ Pour la liste des navires et vicembarcations arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane voir à la page ancienne.

SOIRÉE DE L'ABEILLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 29 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par B. Leaumont—à la salle d'encan, rue de Chartres, 300 caisses bottes, souliers et chapeaux, bablemonde d'ete et marchandises sèches.

Par E. Tourne—à 10 heures, sur la Levée, en débarquement, en face de la rue de la Hache, 299 caisses sucre de la Havane.—Vente sans catalogue de vins en bouteilles et en caisses, sans de vie françaises, cerises à l'eau-de-vie petite-poire, chocolat, &c.

Par S. Guibault—à 10 heures rue de Chartres, entre Conti et St Louis, tout immédiatement de l'Hôtel de la Ville d'Orléans, comprenant les meubles du salon, du restaurant et de 35 chambres garnies, batterie de cuisine et ustensiles de l'hôtel.

Par H. Scott—à No 46 de la rue de Chartres, marchandises sèches, bablemonde, lingerie, articles de fantaisie, etc.

Par Louis Stern & Bros—marchandises sèches, chemises, lingerie, etc., sans réserve.

Par D. E. Morphy—sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, jambons, mais.

Par H. Hagan, Marks & Co.—au No 32 de la rue de Chartres, marchandises sèches, lingerie, marchandises avariées.

☞ Achetez vos cassonades et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!!

☞ L'attention du commerce est appelée sur différentes ventes qui auront lieu aujourd'hui:

A l'encan du matin, sur la Levée, au pied de la rue Ste-Anne, en débarquement du brick Mary Elizabeth—299 caisses sucre de la Havane, pour le compte de qui il appartiendra.

2.—A dix heures et demie au magasin de l'importateur M. G. H. Norman No 56 rue Conti, vente par canon, gâtée de vins, eaux de-vie, liqueurs &c.—Voir les avis d'encan par Eugène Tourné.

Matérialisme et spiritualisme.

Il y a des milliers d'années que s'agite un débat qui n'est pas près de prendre fin entre deux écoles: l'école matérialiste et l'école spiritualiste. Un incident universitaire qui vient de surgir en France, a rappelé l'attention sur cette dispute interminable qui a divisé de tout temps les penseurs. Voici en quelques mots les faits dont il s'agit.

Un étudiant en médecine de la Faculté de Paris, M. Grenier, a choisi pour sujet de la thèse qu'il avait à soutenir à son dernier examen de doctorat, la question du libre arbitre, et il s'est prononcé de la façon la plus tranchée en faveur des doctrines matérialistes qui prétendent l'homme comme une agrégation de molécules matérielles gouvernée comme les autres corps par les forces physiques et dénuée de liberté et de responsabilité.

Devant la Faculté de médecine, la thèse à laquelle se rangeait M. Grenier, n'avait rien de nouveau, puisqu'elle avait été soutenue par quelques uns des plus éminents professeurs de l'école. Aussi, les examinateurs n'ont-ils cru devoir apprécier que la manière dont la thèse avait été soutenue, et ils ont accordé à M. Grenier le certificat d'aptitude qui devait lui faire décerner le diplôme de docteur. M. Grenier reçu docteur le 30 décembre 1867, partit pour la Dordogne afin d'y pratiquer sa profession et de donner ses soins à une clientèle que la mort de son père laissait sans médecin. Dernièrement, il reçut une lettre de la Faculté de médecine de Paris lui annonçant que par arrêté ministériel en date du 20 mars 1868, signé Y. Duruy, sa thèse présentée par lui et la soutenance qui avait suivi cette présentation étaient déclarées nulles et devaient être recommencées.

Le motif de cette annulation est indiqué dans le considérant suivant de l'arrêté:

Considérant que la thèse soutenue par le sieur Grenier (Frédéric), le 30 décembre 1867 pour l'obtention du grade de docteur en médecine, contient la négation du principe même de la morale et de l'autorité des lois pénales, &c.

Voici, maintenant, quels étaient les faits qui avaient amené cette mesure rigoureuse de la part du ministre de l'instruction publique.

L'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, avait relevé les doctrines émises par M. Grenier, dans une de ses brochures, et M. Léopold Giraud, rédacteur du *Journal des villes et campagnes*, s'était empressé de porter le fait à la connaissance du Sénat dans une pétition où il dénonçait les doctrines matérialistes enseignées par plusieurs professeurs de la Faculté de Paris. M. Chaix d'Est Ange avait fait sur cette pétition un rapport et la discussion a eu lieu après les vacances de Pâques, et c'est la veille de la présentation de ce rapport, que le ministre avait signé l'arrêté qui enlève à M. Grenier son titre de docteur.

Nous sommes loin de partager les opinions matérialistes de M. Grenier, mais nous ne pouvons approuver l'usage que le ministre de l'instruction publique—un esprit libéral, cependant—a fait de son pouvoir. Si la liberté de l'enseignement doit être pleine et entière, ce doit être surtout dans le haut enseignement. Ce n'est pas par des arrêtés ministériels qu'on donnera une meilleure direction aux recherches scientifiques sur les grands problèmes qui ont agité les esprits, depuis que l'homme a commencé à penser et qui continueront à les agiter tant qu'un cerveau battra dans un crâne humain.

Le mystère de la vie est peut-être de tous le plus insondable, et interdire l'expression d'une opinion sur les questions qui se rattachent à l'existence de l'âme est le plus détestable moyen de combattre cette opinion. C'est une erreur de croire que les doctrines matérialistes sont nécessairement liées aux doctrines révolutionnaires, parce qu'il plaît à M. Grenier de se proclamer révolutionnaire et matérialiste. Il y a beaucoup de conservateurs qui sont matérialistes comme il y a beaucoup de révolutionnaires qui sont spiritualistes. Pour n'en citer que deux exemples fameux, nous rappellerons que Robespierre et Marat, deux des incarnations les plus marquantes de l'esprit révolutionnaire, croyaient à l'âme et à son immortalité.

Robespierre a fait un discours sur l'immortalité de l'âme, et Marat, qui était un médecin assez savant, a écrit un livre plein de curieuses recherches sur la nature, la spiritualité l'âme dans le corps humain. Marat, après avoir réfuté les opinions suivant lesquelles l'âme serait localisée dans le cerveau, dans le cervelet, dans le cœur ou dans les autres organes, finit par la placer dans les méninges, membranes qui enveloppent le cerveau.

Pour en revenir à M. Duruy, nous croyons qu'il a dû se faire violence pour signer l'arrêté en question, arrêté qui nous paraît trop non-libéral. La morale n'a rien gagné à cette mesure arbitraire, et la thèse de M. Grenier qui eut passé inaperçue, a reçu du martyre de son auteur une importance et une notoriété qu'elle n'eut certainement jamais obtenues sans cette persécution. Ce qui prouve que la libre discussion vaut bien mieux que l'arbitraire en pareille matière, c'est l'effet produit par la correspondance échangée entre M Grenier et Mgr. Dupanloup. M. Grenier a voulu se moquer avec le célèbre évêque d'Orléans, et nous devons dire que l'avantage ne lui est pas resté. Mettons jugera par les extraits suivants de cette correspondance:

Monseigneur,

J'ai lu votre dernière réponse à M. Duruy, comme je le lirais votre première polémique. J'ai été surpris de vous voir vous occuper de moi humble personne, ou du moins de la thèse que j'ai eu la témérité de soutenir le 30 décembre dernier devant la Faculté de médecine de Paris. Quelle qu'ait été votre franchise en combattant mon incapacité en matière philosophique, je n'en ai pas moins éprouvé un sentiment d'orgueil au congénial que vous avez consacré à ma pauvre quelque-uns de vos instants si occupés.

Vous êtes bien grand, monseigneur, et vos paroles peuvent peser d'un bien grand poids sur les décisions ministérielles; d'un autre côté, je suis bien faible, bien petit, placé que je me suis entre une Grandeur et une Excellence. Mon Dieu, Mgr. le ministre de l'instruction publique ne pourrait-elle pas me sacrifier pour plaire à la Grandeur Mgr. l'évêque d'Orléans!

Je vous donnerai tort en vous affirmant que je suis révolutionnaire et matérialiste non, je vous dis chrétien et réactionnaire, c'est-à-dire avec la même certitude, la même foi, je dirai presque la même naïveté.

Mon père, libre penseur et matérialiste, a, pendant quarante-cinq ans, exercé la médecine dans un modeste hameau du Périgord, sans augmenter d'une obole l'héritage de la famille, non pas sans être persécuté et calomnié. Il a fait son fils comme lui, matérialiste et libre penseur; de plus, dans notre temps de transformations sociales et économiques, le fils s'est fait révolutionnaire: les libres penseurs ne savent pas être inconséquents.

.....

J'affirme vouloir, j'espère pouvoir parcourir la même carrière, ne demandant pour récompense qu'une mort paralite et un fils qui se prétendra de l'histoire de sa famille. Déjà les persécutions et les calomnies ne m'ont pas fait défaut.

Les événements si prescés et si imprévus de notre époque me permettront-ils cette vie de mon choix? Ne m'appelleront-ils pas à une vie plus agitée? Mon célèbre compatriote Montaigne aurait dit:

Peut-être!

Ainsi donc, à ces paroles de votre brochure: "Qui sait parmi vous se dévoue, à vingt-cinq ans, à vivre dans un hameau, pauvre, solitaire, calomnié, dans la société des indigents, des malades et des agonisants!" on peut répondre: Les médecins.

Veuillez agréer Monseigneur, avec l'assurance le ma sincère adhésion, le salut courtois d'un ennemi philosophique convaincu.

Dr. P. J. GRENIER.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, et je suis heureux que cette occasion me permette de vous dire ce qui est le sentiment très sincère de mon cœur: car la profonde tristesse que m'inspirent vos erreurs ne m'empêche pas, monsieur, d'aimer en vous ce que vous avez le malheur de n'y pas voir vous-même, une âme.

.....

"Votre père, me dites-vous, était matérialiste "et libre-penseur, et vous êtes matérialiste et "libre-penseur comme lui." Par quelle inadvertance vous arrive-t-il, monsieur, de ne pas voir la contradiction étrange qui se trouve ici dans les termes mêmes! Car, si la pensée n'est qu'un produit de la matière, comment pourrait-elle être libre! Un matérialiste ne saurait être un penseur libre, à aucun titre, c'est évident; et j'ajoute qu'il ne saurait être non plus un grand penseur, car le domaine le plus vaste de la pensée humaine lui demeure fermé. Un matérialiste n'est et ne sera jamais qu'un penseur borné dans le plus étroit des horizons.

Monsieur votre père était matérialiste, mais vous pouvez ne l'étaient pas. Je ne voudrais certes rien voir du juste respect que vous devez à l'auteur immédiat de vos jours; mais vos ancêtres, durant tant de siècles, n'ont-ils donc tout été que des ignorants ou des imbéciles, et ne méritent-ils aucun respect, parce qu'ils croyaient à leur âme, et qu'ils n'avaient pas encore fait cette belle découverte que nous sommes tous des molécules, agrégées et mues par des forces aveugles et fatales, rien de plus!

Vous parlez de cette croyance à l'âme comme d'un "passé qui s'écroule." Il a été bien long déjà ce passé, mon cher monsieur, et bien illustre aussi, puisqu'il comprend tous les âges, toutes les grandeurs et toutes les civilisations de l'humanité. Non, si la croyance à l'âme est le passé, c'est aussi le présent, et malgré les insuffisances de la Faculté de médecine de Paris, ce sera l'avenir. Ne voyez vous pas que ce "passé qui s'écroule" n'est, dans votre ère, qu'un de ces grands mots, vides de sens, avec lesquels vos ancêtres, vous y égarent, en caressant vos ambitions, et en vous faisant croire que vous êtes "les hommes de l'avenir," quand vous n'êtes même pas les hommes du présent!

.....

Et tenez, vous êtes touché de la vie et de la mort de monsieur votre père. Vous lui dites pas un mot de madame votre mère, je ne sais pourquoi. Mais votre père a vécu pauvre, sincère, dévoué: il est mort au chevet d'un malade. Cela vous émeut! Pourquoi, s'il n'y a point d'âme et s'il n'obéissait qu'à une force aveugle et fatale? Mais croyez-vous donc qu'il est dû à ce pauvre malade? Vie sincère, vie à été pénible, la mort est dure, et tu n'as rien à attendre au delà; car il n'y a pas de Dieu, pas de vie future, pas de rémunération et de sanction de la vertu: les vers vont manger ton corps comme le corps d'un chien, telles sont les lois de la matière!" Non, non, je ne veux pas le croire, monsieur votre père n'a pas porté ce coup à un malade: il valait mieux, j'aime à le penser, que ses doctrines, et comme tant d'autres en France, il avait les vertus de la foi qu'il niait.

Et vous aussi, après une longue expérience, monsieur, vous n'appellerez plus *réaction* la croyance à des vérités qui ont traversé les temps, car la vérité est toujours jeune; et, en mourant un jour, bien des années après que je ne serai plus, vous ne maudirez pas, face à face avec l'éternité, la main que je tends en ce moment vers vous pour vous donner une bénédiction que vous n'avez pas pu recevoir de votre père, et que vous ne refuserez pas d'un vieillard, saint d'un évêque: je ne dis pas d'un ami, vous ne me croiriez pas, et cependant cela est vrai.

; Félix, évêque d'Orléans.

EL IMPARCIAL.—Nous avons reçu le premier numéro d'un journal hebdomadaire espagnol, qui vient à propos combler le vide laissé dans la presse orléanaise par la disparition de *El Indicador*. Les propriétaires de *El Imparcial* ont acheté l'imprimerie de *El Indicador*, et leur publication se fera dans le même local, rue St. Louis No 71. Le premier numéro que nous avons sous les yeux est rédigé en bon style, dans un excellent esprit, et bien imprimé. Nous souhaitons à notre nouveau confrère bienvenue et prospérité.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Demain, jeudi, on donnera la sixième représentation de l'*Africaine*, qui continue à faire fureur.

Vendredi on donnera une représentation extraordinaire au bénéfice de M et Mme Séguin deux des meilleurs pensionnaires de la troupe. Le spectacle se composera de *Martha*, opéra en 1 acte de Flotow, et d'une comédie, *La Cravate blanche*. Les abonnés du lundi auront droit à leurs places pour cette représentation, en compensation de la représentation supprimée le lundi 30 mars.

BAL.—Nous remercions le secrétaire de la Société des Frères Unis de l'invitation qu'il nous a envoyée pour le bal que cette Société doit donner samedi prochain dans la salle encoignure Champs Elysées et Grande-Hommes.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GERMANIA.—Nous publions dans une autre colonne les noms des directeurs élus à l'assemblée des actionnaires de cette Compagnie, qui a eu lieu le 13 courant. Ce sont tous tous avantageusement connus sur notre place. Le conseil des directeurs a réélu hier, à l'unanimité, M. D. Michel comme président, M. Del Boudio, comme vice-président, et M. Emile Maier comme secrétaire. M. Louis Stein a été élu inspecteur.

Note circulaire.—On verra plus loin, dans nos colonnes d'annonces qu'on lui de nées chouettes et à la mode à la fois de Leroy, au coin des rues Delord et Foucher. Ces ces vennent des meilleures fabriques anglaises et sont d'une qualité supérieure.

LA RÉCENTE ÉLECTION.

COMPTE OFFICIEL DES VOTES.

Par l'ordre spécial No. 90, le général Buchanan a fait les nominations suivantes:

Quartier Général du 5e District Militaire,
Nile-Orléans, 27 avril 1868.

7. Un bureau d'officiers, composé du brigadier-général Iverson, L. F. Chalmers, colonel du 16e de cavalerie, du lieutenant-colonel brévetté, G. N. Lieber, major dans l'armée des Etats-Unis et juge-avocat, et du lieutenant-colonel brévetté, J. B. Johnson, capitaine du 6e de cavalerie, se réunira à ce quartier-général, à 10 heures du matin, le 28 du courant, pour examiner et compter les votes reçus à la dernière élection, et en rapporter le résultat au général commandant le District.

Le Bureau fera des rapports séparés sur les votes pour et contre la Constitution et sur les votes donnés pour les membres du Congrès.

Par ordre du major général R. C. BUCHANAN.
GEO. L. HARTER,
A. A. Général.

MEURTRE ET SUICIDE.—Mardi dernier, Paul Chenier, un homme de couleur de notre ville, a tué, d'un coup de fusil, Mme Veuve Snelley, avec qui il vivait maritalement depuis trois ans plus, puis s'est fait sauter la cervelle à lui-même. Paul est mort sur le champ, et la femme a survécu quelque heures après.

Nous ne savons ce qui a pu amener cette double catastrophe. (*Courrier de Opelousas*.)

IMPORTATION DES CÉRÉALES EN FRANCE.

Nous lisons dans le *Public*:

Les céréales, les légumes secs et leurs farines, les riz, continuent à occuper une place considérable dans notre commerce d'importation.

Pendant les deux premiers mois de 1866, l'importation de ces mêmes denrées n'avait été que de 7,220,000 fr. environ. Cette somme s'est élevée, en l'époque correspondante de 1867, à 31 millions; elle atteint, pour les mois de janvier et de février 1868, celle de 71 millions, en augmentation de 40 millions sur les importations de même nature, faites au compte du commerce spécial, pendant les mois de janvier et de février 1867. Nous croyons donc que, en présence de l'augmentation de 62,700,000 francs que les états de douane accusent pour les importations pendant les deux premiers mois de cette année, comparés aux deux premiers mois de l'année dernière, il convient de faire remarquer la part que prend, dans ce chiffre, l'importation des céréales, justifiée par deux ans de récoltes insuffisantes. Si bien que pour les principaux produits naturels et les principales matières nécessaires à l'industrie, ainsi que pour les principaux objets fabriqués, le chiffre général de ces valeurs présente d'une année à l'autre qu'un accroissement de 22 millions.

Le ministre de la guerre de Danemark, le général Rasslioff, est arrivé le 8 avril à Paris. Il a eu une entrevue avec le maréchal Niel, ministre de la guerre, et dans la journée il a visité le musée d'artillerie.

M. Rasslioff se rendra sous peu de jours à Londres.

S. A. I. le prince Napoléon doit partir prochainement pour l'Italie, où il va assister au mariage de son beau frère, le prince Humbert. On assure que le prince, à son retour, se rendra à Stuttgard d'abord, puis à Munich, et de là à Vienne et à Constantinople.

On lit dans la *France*:

Nous sommes en mesure de certifier que la prétendue lettre du pape Pie IX à l'empereur François-Joseph, publiée d'abord par l'*International*, et reproduite ensuite par divers journaux de Paris, est apocryphe.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—28 Avril.
THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN
Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	67 degrés
12 " "	70 "
2 " P. M.	73 "
6 " "	75 "

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons suivant le désir de son auteur:

Mr. l'Editeur,

Veuillez annoncer que je ne suis pas le candidat du, aux dernières élections, Recorder du 3me District. Je tiens à ce que cette rectification soit faite, parceque plusieurs de mes amis sont dans l'erreur à ce sujet. Je n'occupe aucune position politique. Il y a à la Nouvelle-Orléans une famille Masicot qui m'est étrangère. Le seul Masicot mâle, mon parent, est mon fils âgé de sept ans et demi.

Agréez mes salutations respectueuses.

JACQUES MASICOT.

JULES CÉSAR.—Un exemplaire de la vie de Jules César, présenté par l'Empereur Napoléon, à la ville de la Nouvelle Orléans, est dans les mains de M. Ed. Gottheil, commissaire de la Louisiane, à la grande exposition de Paris, et sera déposé à la bibliothèque, aussitôt que le porteur sera de retour.

FÊTE DE MAI—Nos amis les Teutons ouvrirront dimanche prochain leur fête aux Fair Grounds. On dit qu'elle sera magnifique.

COUP DE PISTOLET.—Un passager qui ne pouvait obtenir la monnaie du prix de sa course payé au cocher du cabriolet qu'il avait employé, a tiré à ce cocher trois coups de pistolet dont aucun n'a porté. Il n'y a pas eu d'arrestation.

ACCIDENT.—On a arrêté, hier matin, Fred. Walsh, conducteur du char de ville No 14, par lequel un pauvre diable a eu la jambe cassée et a reçu d'autres très sérieuses lésions.

VOL.—Hier matin, vers 2 heures, l'officier Higgins a trouvé ouvert le magasin de C. C Haley, No 20, Passage du Commerce. En examinant les lieux, l'officier de police s'est convaincu que des voleurs avaient ouvert ce magasin, où ils étaient entrés par le fond et d'où ils étaient sortis par le devant. Ce qu'ils ont volé, c'est ce qu'on ne sait encore.

ARRESTATION DE VOLEUR.—Hier matin, vers 1 heure, l'officier Hopkins a arrêté un nommé William Cain, rue du Canal, accusé d'être une des personnes récemment engagées dans un vol commis au détriment du magasin de M. Epstein, d'où quantités de marchandises de valeurs furent emportées.

ABUS DE CONFIANCE.—Hier matin M. R Fritgens a été arrêté par l'officier Duffy, sur un mandat de Cour qui l'est accusé par Edward Lilienthal de détournement d'objets et d'abus de confiance. Le prévenu a été commis dans l'établissement de M. Lilienthal, et l'accusation est faite pour violation de la confiance mise en lui pour la gestion des affaires.

CORRECTIONNEL.—Le recorder Neville a envoyé hier au bon nombre de mauvais sujets au Workhouse.

RÉUNION DE MÉDECINS.—Dans un meeting fort nombreux de médecins de cette ville, convoqués pour examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'inviter l'Association Médicale de l'Union Américaine à tenir sa prochaine session annuelle dans cette ville, le Dr. G. W. Dirmeyer a proposé d'adresser l'invitation par la raison que les questions de science n'ont rien à faire avec la politique. Le Dr. D. W. Bruce n'y est opposé par la raison que l'Association avait, pendant la guerre, ne commandé que les fournitures et les savoir d'instruments chirurgicaux et médicaux. Cette dernière déclaration contribuait et a pour, une résolution, dénon ces médecins qui traitaient les malades dans les hôpitaux confédérés.

La question ayant été mise aux voix, 20 se sont prononcées pour et 20 contre l'invitation, mais le vote du président a fait pencher la balance du côté de l'affirmative. Le meeting alors s'est ajourné.

ASSAUT SUR MER.—Le capt. C C. Richards, du schooner *Traverse*, de Belize, Honduras, a été traduit hier devant le commissaire des Etats Unis Warren, pour assaut et voies de fait sur Philip Phillipe, le 10 du courant, en pleine mer. Le capitaine a interrompu la Cour en devenant trop démonstratif pour la dignité de la justice et il a été envoyé en prison. Son affaire en conséquence a été ajournée.

ALDERMEN.—Concours est donné à la première électure d'une résolution accordant à Alex. Walker, pour services rendus, une rémunération de $1,000.

Une ordonnance est une qui pourvoit à la vente à l'encan par le controleur, des revenus des marchés pendant 10 ans, à la condition que le montant de la vente atteigne à $2,200,000, payable $100,000 comptant, au sixième de la balance 30 jours après, une autre sixième 90 jours après, et le reste au bout de 12 mois. L'adjudicataire aura le privilège de percevoir les droits fixés par l'ordonnance de 1867.

Concours est donné à la resolution pour payer à Jno. F. Walsh $20,000 au billets de la ville en compensation de tous les travaux faits par lui au Marché Sorapuru.

Une résolution accordant 51.50 à John Harrison pour un cheval gardé à tort aux écuries par le commissaire des rues Baker, est adoptée.

Une ordonnance accordant le droit de passage pour un chemin de fer dans les rues Chartres, Freret, Claiborne et autres rues, est référée.

Une résolution accordant $10,000 à John Clark, pour contrats faits avec la ville, est adoptée.

La résolution relative à l'établissement d'un elevator, est adoptée, seulement M. Beaver prévient qu'il en demandera la reconsidération.

La résolution pour louer la construction de fer sur la Levée, devant la rue du Canal, est amendée de manière à substituer 10 ans à 2 ans.

Le Conseil s'ajourne.

ASSISTANTS ALDERMEN.—Le rapport hebdomadaire du trésorier accuse une recette de $191,230 et une dépense de $5,857 80, et en y comprenant $1,000 en legal tender, une balance de $287,173.

L'ordonnance pour arrêter la vente des étaux de marché est adoptée à l'unanimité.

Le comité des rues s'oppose à ce que la ville coupère à la pose du pavé Nicholson, rue de la Course, au prix de $110,000, ce prix étant au dessus des forces pécuniaires de la ville.

Une résolution pour faire payer les droits de wharfage en billets des Etats Unis est référée au comité de finance.

Une autre résolution obligeant le compagnies de chemins de fer à faire de même est adoptée.

Il est clair que ces compagnies, qui ne reçoivent plus, depuis longtemps, que des greenbacks pour prix de passage, ne doivent pas avoir la prétention de payer la ville en papiers monnaie.

Une ordonnance accordant le droit de passage pour un chemin de fer passant rue Canal, Commines, Avenue Carrollton, est référée.

Le plan de M. Bernard Avegno pour l'amortissement de la dette par un système de conversion et de tirage est référé au comité de finance avec ordre de faire un rapport sur la matière.

Une ordonnance pour l'administration des affaires de la Compagnie des Water Works au moyen d'un bureau de trois personnes élues par le Conseil, est référée.

Après plusieurs affaires d'un intérêt mineur, le Conseil réfère au comité de finance une pétition de MM. Chas. W. Gould et Wm C. Black qui se proposent de louer le Parc de Ville, pour 15 ans, de l'embellir et de donner à la ville $3,000 par an. Ces messieurs s'engagent à creuser le bayou, dans le Parc, de manière à le rendre productif pour la pêche et praticable pour les bateaux de plaisance.

Ce plan est bon et la condition de recevoir en outre du prix annuel de $3,000, tant pour cent tous les mois, sur les grosses recettes de la Compagnie.

Faits Divers.

—On écrivait du Wohlen, en date du 25 mars, au *Tagblatt de Lucerne*:

Un assassinat épouvantable, commis en plein jour, a mis hier en émoi toute la contrée. Un jeune homme de vingt deux ans, jouissant du meilleur renom, revenait d'une tournée dans la commune voisine de Niederwyl pour y faire divers encaissements. Il avait déjà réuni à peu près une somme de 600 fr., lorsqu'il se rendit dans une maison où il se proposait de faire encaisser un débiteur. A peine entré, les portes se fermèrent derrière lui et le malheureux jeune homme fut literalement assommé à coup de hache et son cadavre jeté à la cave.

—Les Arabes ont un style très imagé, tout le monde le sait; mais ce qui est moins connu, c'est la délicatesse tout à fait parisienne de leurs euphémismes. Voici ce qu'on écrit de l'*Algérie française*:

"Deux indigènes, dont l'un ancien spahis ont étranglé deux enfans de douze à quinze ans pour leur voler leurs bailles, qu'ils vendaient aussitôt: c'est ce qui les a fait découvrir. On les a mis en prison immédiatement. Lorsqu'ils ont été interrogés, sur la question posée par le juge: "Etes-vous coupable ou non?" l'Arabe spahis a répondu avec beaucoup de tact: "Je ne suis pas coupable, mais j'ai été condamné à cinq ans de salle de police de Toulon pour avoir tué ma femme."

—On lit dans la correspondance allemande de l'*Indépendance belge*:

Une jeune veuve femme d'une petite ville de Poméranie vient de révéler à l'approche de sa mort, au prêtre qui l'assistait, qu'il y a trente ans, étant nourrice chez la comtesse X....., elle avait échangé son enfant contre son nourrisson. La famille n'ayant rien découvert, le fils de la paysanne est aujourd'hui marié avec la fille d'une famille aristocratique, tandis que l'héritier légitime est un manœuvre, également marié et père de plusieurs enfants.

La justice a ouvert une enquête pour constater la valeur des assertions de la vieille femme. Quelques personnes croient que celle-ci a inventé cette histoire pour tirer sur fils de la misère où il végète.

—*L'Union de l'Ouest* rapporte que le riche Américain protestant, M. Peabody, en quittant le pape, lui a remis une somme de 5,000,000 pour le trésor pontifical.

—On écrit de Coire (canton des Grisons) au *Mémorial diplomatique* que dernièrement a passé par cette ville un écuyer prussien, conduisant un superbe cheval dont la valeur a été estimée à 5 000 thalers (19,000 francs environ).

Ce cheval est, dit-on, un présent de noces que le roi de Prusse fait au prince royal d'Italie.

—Nous avons rapporté, il y a quelques jours, l'horrible festin auquel avait pris part une famille arabe. Une mère avait tué sa fille pour subvenir à son existence et à celle de ses enfants. Aujourd'hui, l'*Akhbar* fait un récit qui peut faire le pendant de ce lugubre tableau:

"Deux personnes dignes de foi, appartenant, l'une à la population civile, l'autre à l'armée, nous rapportent, *de vive*, l'épisode suivant:

"En entrant dans un gourbi, elles ont reculé d'horreur devant un spectacle des plus affreux. Aux odeurs de l'habitation pendant le cadavre d'un homme dont les pieds et les mains avaient déjà été amputés. Toute une partie du corps avait été taillée en lanières qui, enlevées et découpées, étaient à cuire dans des casseroles ou pots de terre, prêtes à être dévorée."

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Continuation du procès.

Proposition de Sumner.

Echange de mots à la Cour d'impeachment.

Butler remis à sa place.

Commencement de la plaidoirie d'Evarts.

Nouvelles d'Europe.

Discours pacifique du roi de Prusse.

Nouvelles Européennes.

Berlin, 27.—La troisième session du parlement allemand du Nord a commencé aujourd'hui. Le roi Guillaume de Prusse a fait le discours d'ouverture et a dit aux membres que leur but devait être l'intérêt mutuel et matériel de l'Allemagne.

Il a conseillé l'accomplissement des traités avec l'Autriche et l'Espagne. Il espère qu'un même désir pour le bien national les animera tous dans les débats. Il les félicite sur leurs relations locales paisibles et amicales et croit avec confiance que les relations du Nord de l'Allemagne avec les grandes puissances de l'Europe justifieront la croyance que le maintien de la paix était le grand et unique objet.

Le discours est entièrement à la paix d'un bout à l'autre et il a conclu en exprimant l'espoir que pendant la présente session et dans tous les événements il pourra compter sur la puissance unie de l'Allemagne.

Ces remarques ont été très favorablement reçues, et en terminant il a serré la main du ministre de Bavière qui a donné le signal de trois acclamations pour le roi.

Londres, 28.—La Chambre s'est formée en comité général sur la question de l'église irlandaise. La première des résolutions de Gladstone a été discutée longuement, mais aucun des membres influents n'a pris la parole.

Nouvelles de Washington.

Washington, 28.—Le procès continue. Voici le texte de la proposition de Sumner:

Attendu qu'il est prescrit dans la Constitution des Etats-Unis, que dans les procès d'impeachment par le Sénat, qui ne sera convaincu sans le concours des deux tiers des membres présents; que l'exigence des deux tiers n'est pas décisive ni suffisante dans des faits précis qui restent injuste à la loi générale suivant laquelle une majorité prévaut; c'est pourquoi toute question qui a été jugée par le vote sur le jugement sera déterminée par une majorité des membres présents.

Ce qui suit est une des sentences du commissaire William.

"Rappelez vous le carnaval de sang de la Nlle Orléans et faites merci à la loyauté et à l'innocence et sauvez la Louisiane."

Après la conclusion échevelée de Williams, Butler a expliqué la connexion des commissaires avec l'affaire de Nela Ella. Evarts a répondu que Butler ne pouvait pas éviter sur le fait pas une suppression de vérité mais une *suggestion* de fausseté.

Après a répé qué que ce n'était pas le moment de discuter le caractère avec Butler. Il ne pense pas qu'il pu souffrir de la comparaison.

Une excitation considérable suit de la Logan veut dire quelque chose, mais le sénateur Conklin qui était à côté de lui le retient en lui disant de rester calme, et l'affaire tombe avec beaucoup de rage concentrée.

Evarts a commencé, son premier mot a en la puissance de rendre l'assemblée calme et silencieuse. Evarts parle jusqu'à l'ajournement et continuera demain.

Il y a toute apparence que M. Davis ne sera pas jugé à la prochaine session de la Cour.

On dit d'après une autorité publique, mais douteuse, que Grant a prié Schofield de refuser le département de la guerre et de prier le Président de retirer sa nomination.

Il y a eu un plein conseil de Cabinet aujourd'hui.

Un résumé du discours d'Evarts est tout à fait impossible. Faisant allusion aux parties la Chambre comme accusatrice, le Président comme accusé, Evarts demande à ce que, le cri de justice comme président, Evarts a dit: "Nous n'avons pas besoin de volontaires. Que personne ne lève même son petit doigt contre les parties contestantes."

Discutant le caractère judiciaire de la procédure, Evarts a dit: En réponse à tous les commissaires qui prétendent parler au nom de la justice, il fera valoir une sentence ne représentant qu'une voix. Tu ne prendras pas le nom du Seigneur, ton Dieu, en vain.

Washington, 28.—Evarts, parlant du peuple, a dit qu'il commencerait, certainement et qu'il voulait le maintenir et, quand il apprend que cette terrible machine de l'impeachment, et la procès, l'imminente conviction et la sentence ont été exploitée comme moyens, que ce pouvoir, qui était au repos dans la Constitution comme une épée dans son fourreau, est mainte nant prêt à frapper, il sait savoir de quel crime le Président est accusé.

Le peuple sait que la corruption et la trahison sont des crimes et avec quel mépris et quelle coupable doivent être mis en accusation et déposés. Il est prêt à croire qu'il y a d'autres grands crimes et délits touchant la conduite du gouvernement du Président, qui peut-être ne devraient tomber sous la juridiction et le de voir, mais il désire savoir quels sont ces crimes. Il désire savoir si le Président a commis libre tés en nous présentant dans un Etat étranger. Il désire savoir s'il a livré une forteresse on rendu un Etat; il désire savoir s'il a fait manœuvrer la confiance publique en se servant de l'autorité à son profit; et quand il prépare qu'aucune de ces choses n'est tuvoquée, il cherche encore d'autres informations et on lui dit qu'il a révoqué un membre de son cabinet. Maintenant le peuple est familier avec les révélations des officiers du Cabinet, de manière qu'à la dernière minute le peuple n'a rien pas frappé. Ce n'est pour lui ni un fait sans précédent ni un fait impliquant un grand danger pour l'Etat.

Alors, d'où vient que cela soit un crime? de même il; pourquoi le corps actuel a t-il pas été une loi pour la première fois dans l'histoire de ce gouvernement et s'il entreprend de constituer révolution d'office en prononcant que le Président la violait ce serait un crime ou plutôt un délit, et un haut délit, et maintenant qu'il a révoqué ou essayé de révoquer un membre de son cabinet il doit être révoqué lui même pour cette cause. Il a voulu faire un secrétaire de la guerre par *interim* et vous aurez fait pour vous un Président par *interim* en conséquence

Le Revenu a reçu, aujourd'hui, $357,000.

Marchés américains.

New-York, 28—Coton, plat et légèrement en baisse. Vendu aujourd'hui 900 balles, mid. 33, dont a vendu aussi les quantités suivantes: Ordinaire 25 c. Bon ordinaire 28 c. Bon 30 c. Bon moyen 31 c. Bon moyen 32 c. Bon moyen 33 c. Bon moyen 34 c. Bon moyen 35 c. Bon moyen 36 c. Bon moyen 37 c. Bon moyen 38 c. Bon moyen 39 c. Bon moyen 40 c. Bon moyen 41 c. Bon moyen 42 c. Bon moyen 43 c. Bon moyen 44 c. Bon moyen 45 c. Bon moyen 46 c. Bon moyen 47 c. Bon moyen 48 c. Bon moyen 49 c. Bon moyen 50 c. Bon moyen 51 c. Bon moyen 52 c.